

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue
Le 2 juin 2014 à Sainte-Christine**

Séance régulière tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs à
20h00 à Sainte-Christine, province de Québec

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Et les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Benoît
Monsieur Simon Dufault
Monsieur Jean-Marc Ménard
Monsieur Mario Noël
Monsieur Gilles Roberge
Monsieur Gilbert Grenier

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Huguette St-Pierre Beaulac,
maire

Était également présente:

Mme Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

159-06-2014 Il est proposé par M. Gilles Roberge et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du
jour et en laissant le point varia ouvert :

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 MAI 2014**

160-06-2014 Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014
soit adopté tel que présenté.

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
22 MAI 2014**

161-06-2014 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance spéciale du 22 mai 2014
soit adopté tel que présenté.

4. SUIVI

Un suivi des procès-verbaux des séances est fait avec tous les conseillers.

**5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI
2014**

162-06-2014 Il est proposé par M. Marion Noël et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des
comptes soumise séance tenante. Cette liste de chèques fait partie intégrante de la
présente résolution.

Comptes soumis à l'approbation du conseil		
Comptes payés	Chèque # 147 à 186	69 365.44\$
Salaires payés	Chèque # 137 à 164	8 049.25\$
	Total	77 414 69\$

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le maire répond aux questions des citoyens.

Mme Germaine Laplante aimerait savoir ce que la municipalité prévoit faire avec les terrains trop petits pour l'installation d'un champ d'épuration et fosse septique. Mme Beulac mentionne que la municipalité va se pencher sur la question.

Mme Beulac fait la mention qu'il y aura une conférence de presse mercredi 18h15 pour l'inauguration de La maison des anges situé au CIHM, 1054 1^{er} rang Ouest.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du rapport budgétaire semestriel

Le dépôt du rapport budgétaire semestriel de l'année 2014 est fait à la table du Conseil.

B) Dépôt des indicateurs de gestion 2013

Le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2013 est remis à la table du Conseil.

C) Séance d'information suite à l'achat du lot # 2 326 702

Une séance d'information est prévue le 9 juin à 19h30 au Centre municipal, tous les citoyens sont invités pour l'explication du projet conjoint avec la Caisse populaire.

D) Transfert de fonds suite à l'achat du lot # 2 326 702

163-06-2014 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité de procéder au transfert de fonds suite à l'achat du lot # 2 326 702 par la Municipalité.

E) Demande du propriétaire du lot # 1 825 364

164-06-2014 Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente proposée par M. Racicot au sujet du lot # 1 825 364.

F) Fermeture du bureau municipal le 24 et le 1^{er} juillet 2014

165-06-2014 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal le 24 juin et le 1 juillet 2014.

G) Congé annuel

166-06-2014 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'accepter les vacances de Mme Caroline Lamothe, directrice générale, telles que présentées : du 21 juillet au 3 août et du 18 août au 24 août 2014.

H) Fermeture du bureau municipal le 11 et 12 juin 2014

167-06-2014 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal le 11 et 12 juin 2014 étant donné que la directrice générale sera partie pour le Congrès de L'ADMQ le 11,12 et juin 2014.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) Rapport du chef pompier

M. Jacques Leclair fait le compte rendu des activités du mois aux élus.

B) Règlement d'emprunt pour la construction de la caserne

Règlement n° 317-14

Règlement numéro 317-14 autorisant des travaux de construction d'une caserne-incendie et un emprunt pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine considère qu'il est de l'intérêt général des citoyens de procéder à la construction d'une nouvelle caserne-incendie;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 22 mai 2014 par M. Gilles Roberge;

168-06-2014

Il est proposé par M. Gilles Roberge, appuyé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité d'adopter ce règlement tel que présenté :

À CES CAUSES, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 317-14 et le titre « *Règlement numéro 317-14 autorisant des travaux de construction d'une caserne-incendie et un emprunt pour en acquitter le coût* ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux de construction nécessaires à l'implantation d'une nouvelle caserne-incendie comprenant, notamment des travaux généraux sur le site choisi, des travaux relatifs à la construction de la caserne ainsi qu'à l'aménagement paysager, l'aménagement des espaces de stationnement, des trottoirs et du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents préparés par M. Stephen Fortin, vice-président de Les Constructions Allard inc., datés du 1^{er} mai 2014 et intitulés « Demande de paiement à coûts majorés » et « Avancement des travaux (coûts majorés) », joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « A ».

ARTICLE 4

Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de UN MILLION CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (1 143 955 \$) (coût des travaux taxes nettes : 1 031,879.75 \$), tel que plus amplement décrit à l'annexe « A », ainsi que dans le formulaire de soumission de Les Constructions Allard inc. et le document intitulé « Sommaire du coût des travaux – Taxes nettes), joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexes « B » et « C ».

ARTICLE 5

Pour pourvoir au paiement d'une partie du coût des travaux, le conseil affecte à l'avance les remboursements de la Taxe sur les produits et services (TPS) et de la Taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elle recevra à l'égard de ces travaux, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe « C ».

ARTICLE 6

Afin d'acquitter les dépenses, taxes nettes, prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (1 031 879,75 \$) sur une période de VINGT (20) ans.

ARTICLE 7

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention qui sera ajustée automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention puisqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

C) Avis de référendum suite au règlement d'emprunt

Un avis de référendum suite au règlement d'emprunt #317-14 pour la construction de la caserne incendie. Le référendum a lieu lundi le 9 juin 2014 de 9h à 19h et les résultats seront mentionnés à pareille date à 19h15.

D) Demande de révision à la MRC d'Acton pour la révision du Schéma couverture de risque

169-06-2014

ATTENDU QUE l'acceptation par le MAMOT du projet de construction de la nouvelle caserne incendie est conditionnelle à un avis du ministère de la Sécurité publique relativement à la conformité du projet à la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 13 mai 2007;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année suivant son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE le défaut d'avoir entamé la révision dans les délais requis pourrait rendre non conforme le projet de la municipalité;

Conséquemment,

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC d'Acton de s'engager, auprès du ministère de la Sécurité publique, à réviser son schéma de couverture de risques conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

E) **Sortie des pompiers pour la Saint-Jean Baptiste**

170-06-2014 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la sortie du camion d'incendie pour la parade de vélo pour la Saint-Jean Baptiste.

F) **Abroger les règlements emprunt**

171-06-2014 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'abroger les règlements d'emprunt # 313-14 et 316-14 pour les remplacer par le règlement d'emprunt # 317-14.

G) **Mandat des avocats pour le devis d'appel d'offre par invitation des services professionnels**

172-06-2014 Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité de mandater les avocats pour la confection du devis avec système de pondération pour le service d'ingénieur pour la surveillance du chantier de construction de la caserne.

H) **Descendre la citerne de gaz pour la caserne du 1^{er} rang**

173-06-2014 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de faire descendre la citerne de gaz situé à la caserne suite aux recommandations du fournisseur de gaz.

9. **TRANSPORT VOIRIE**

A) **Rapport de l'inspecteur**

M. Gilles Tétreault, Inspecteur en voirie, fait son rapport et mentionne également que mardi le 3 juin le rechargement des chemins aura lieu. M. Tétreault doit aller voir le trou en face de M. Gingras sur la Route Danby et faire les corrections nécessaires.

A. **Ajournement de l'Assemblée**

174-06-2004 IL est proposé par M Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance du conseil et de reprendre déroulement de l'assemblée jeudi le 5 juin à 20h.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Secrétaire trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse

**Procès-verbal de l'ajournement
Le 5 juin 2014 à Sainte-Christine**

**Séance d'ajournement tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs
à 20h00 à Sainte-Christine, province de Québec**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Et les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Benoît
Monsieur Simon Dufault
Monsieur Jean-Marc Ménard
Monsieur Mario Noël
Monsieur Gilles Roberge
Monsieur Gilbert Grenier

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Huguette St-Pierre Beaulac,
maire

Était également présente:

Mme Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

B) Demande de subvention PAERRL (reddition de compte 2013)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de
82 731\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent
l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des
ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A
identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes
susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour
le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de
vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

175-06-2014

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Christine informe le
ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien
courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts,
situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conforme
aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

C) Mandat à FBL pour la reddition de compte 2013 du PAERRL

176-06-2014

Il est proposé par M. Mario Noël

Et résolu à l'unanimité de nommer la firme comptable FBL Inc. comme auditeur
pour la reddition de compte 2013 du « Programme d'aide à l'entretien du réseau
routier local ».

D) Réparation de ponceaux et nettoyage

177-06-2014

Il est proposé par M. Patrick Benoît

Et résolu à l'unanimité de procéder aux changements de ponceaux et le
nettoyage des fossés sur le chemin Witty dans la semaine du 9 juin 2014.

E) Demande de prix pour l'asphalte et l'excavation

178-06-2014

Il est proposé par M. Simon Dufault

Et résolu à l'unanimité de demander des prix pour l'asphalte et l'excavation sur 1.4 Km sur la route Danby et ce, dans le but de réparer cette route. Cette demande de prix sera faite avec la compagnie Excavation LG.

F) Prévoir une rencontre avec la route Danby et 4^e Rang

Une rencontre doit être prévue avec les citoyens de la route Danby et du 4^e Rang avec les Élu

HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME

A) Rapport de M. Marc-André Boisvert

M. Marc-André Boisvert est absent lors de la séance du conseil et aucun rapport n'est fait.

B. Adoption du règlement # 315-14 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02

Second projet

Règlement numéro 315-14 Modifiant le règlement de zonage numéro 254-02

Préambule

- Attendu que** le conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;
- Attendu que** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 204 (lot 2 326 624), où seraient autorisés les mêmes usages commerciaux qu'en zone 204, mais où seraient prohibés les usages résidentiels et d'hébergement;
- Attendu que** le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);
- Attendu qu'** un avis de motion a été donné par M. Patrick Benoît lors d'une séance du conseil tenue le 7 avril 2014;

En conséquence

- 179-06-2014 Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 315-14 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine, est modifiée :

- a) par l'ajout, aux pages 1-1 et 1-2, d'une nouvelle zone portant le numéro 205;
- b) par l'ajout des usages commerciaux de classe A-1 «bureaux», A-2 «services», A-3 «vente au détail», B-1 «spectacles, culture», B-3 «commerces érotiques», B-4 «récréation intérieure», B-5 «arcades», B-6 «récréation extérieure intensive», B-9 «clubs sociaux», C-3 «restauration», C-4 «casse-croûte», D-1 «essence, station service», D-2 «ateliers d'entretien», D-3 «vente de véhicules», E-1 «construction, terrassement», E-2 «vente en gros, transport», E-3 «para-agricole» et E-4 «autres usages commerciaux» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 205;
- c) par l'ajout des usages publics et institutionnels de classe A-1 «services gouvernementaux», B «parcs, terrains de jeux» et D «infrastructures publiques» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 205;
- d) par l'ajout, à la colonne correspondant à la nouvelle zone 205, des normes suivantes :

Implantation

- Marge de recul avant minimale (m) :	7,6
- Marge de recul latérale minimale (m) :	2
- Somme des marges de recul latérales minimales (m) :	4
- Marge de recul arrière minimale (m) :	3

Bâtiment

- Hauteur maximale (étage) :	2
- Façade minimale (m) :	7,3
- Profondeur minimale (m) :	-
- Superficie minimale au sol (m ca) :	54

Rapports

- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment principal (%)	50
- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment accessoire (%)	20

Article 4 Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 254-02 de la municipalité de Sainte-Christine, est modifié de manière à créer une nouvelle zone à dominance commerciale numéro 205, à même une partie de la zone numéro 204 (lot 2 326 624). Cette modification est illustrée sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

C) Demande de l'évaluateur de la MRC

Une demande a été faite par l'évaluateur, M. Jean Venne, afin de bien respecter les modalités relatives au dépôt des mises à jour, les permis de constructions, rénovations, démolitions et les rapports d'incendies dont les travaux sont terminés doivent être envoyés trimestriellement. Madame Caroline Lamothe doit avertir toutes les personnes concernées.

11. LOISIRS CULTURE

A) Demande des Loisirs de Sainte-Christine : locaux et téléphone

180-06-2014 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de permettre aux Loisirs de Sainte-Christine l'utilisation des anciens bureaux municipaux par les Loisirs

B) Installation module de jeux

181-06-2014 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation des nouveaux modules de jeux par la compagnie Jambette.

C) Finalisation du terrain de pétanque

182-06-2014 Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité d'entériner la dépense encourue par Excavation LG Gagné pour l'aménagement du terrain de pétanque et d'engager M. Alcide Dufault pour la finalisation de ce projet dans le cadre du Pacte Rural.

D) Réparation des lumières sur le terrain des Loisirs

183-06-2014 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de procéder à la réparation des lumières sur le terrain des Loisirs de Sainte-Christine.

12. RAPPORT

13. VARIA

A) Colloque Venise en Québec

184-06-2014 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Beaulac et M. Roberge à assister au colloque de la mise en place du troisième Pacte Rural et d'en connaître les objectifs. Les frais de transport, de repas et d'inscription seront remboursés selon la politique municipale.

B) Inauguration de la nouvelle paroisse

L'inauguration de la nouvelle paroisse comprenant cinq communautés sera le 29 juin à l'église de l'Avenir.

C) Mandater la MRC

185-06-2014 Il est proposé M. Jean-Marc
Et résolu à l'unanimité de mandater le service de l'aménagiste de la MRC d'Acton à nous fournir la carte rénovée de la municipalité.

14. CORRESPONDANCE

B. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

186-06-2004 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h25

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Secrétaire trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse